
MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trentième séance – Samedi 10 décembre 2022, à 10 h 45

Présidence de M^{me} Uzma Khamis Vannini, présidente

La séance est ouverte à 10 h 45 dans la salle de l’Hôtel de Ville.

Font excuser leur absence: *M^{me} Léonore Baehler* et *M. Simon Brandt*.

Assistent à la séance: *M^{me} Marie Barbey-Chappuis*, maire, *M. Alfonso Gomez*, vice-président, *M. Sami Kanaan*, conseiller administratif, *M^{mes} Frédérique Perler* et *Christina Kitsos*, conseillères administratives.

CONVOCATION

Par lettre du 23 novembre 2022, le Conseil municipal est convoqué en séances extraordinaires dans la salle de l’Hôtel de Ville pour samedi 10 décembre 2022 à 8 h, 10 h 30, 14 h, 17 h, 20 h 30 et 23 h, lundi 12 décembre 2022 à 17 h 30 et 20 h 30 et mardi 13 décembre 2022 à 0 h, 2 h, 4 h, 6 h et 8 h.

1. Exhortation.

La présidente. Mesdames les conseillères municipales et Messieurs les conseillers municipaux, prenons la résolution de remplir consciencieusement notre mandat et de faire servir nos travaux au bien de la Cité qui nous a confié ses destinées.

2. Communications du Conseil administratif.

Néant.

3. Communications du bureau du Conseil municipal.

Néant.

4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E)¹.

La présidente. M^{me} Roulet devait terminer son intervention après avoir parlé cinquante-sept minutes à la séance précédente, mais elle n'est pas encore là. Je donne donc la parole à la rapporteuse de minorité suivante, M^{me} Alia Chaker Mangeat.

M^{me} Alia Chaker Mangeat, rapporteuse de minorité (LC). On m'a mise au défi de faire plus long que M^{me} Roulet, mais j'ai refusé le challenge...

¹ *Mémorial* 180^e année: Rapports, N° 29, p. 4233.

La présidente. Je vous remercie, Madame Chaker Mangeat. Je crois que tout le Conseil municipal vous remercie!

Mme Alia Chaker Mangeat. Tout d'abord, le Centre remercie l'ensemble des collaboratrices et collaborateurs de la Ville de Genève qui ont travaillé à l'élaboration du budget 2023, ainsi que le département des finances, de l'environnement et du logement pour le soutien précieux et patient qu'il a apporté à la commission des finances.

Les années budgétaires se suivent et se ressemblent – malheureusement, ai-je envie de dire. Cette fois, le Centre ne soutiendra pas le budget, pour plusieurs motifs. D'abord, la question de la municipalisation des crèches nous préoccupe beaucoup, comme mes collègues l'ont aussi dit avant. C'est vrai, l'année 2023 marque le début de la municipalisation des crèches, avec à la clé – déjà – le début de la fonctionnarisation de leurs employés. En 2023, 50 collaborateurs de la petite enfance seront donc intégrés au Service de la petite enfance.

Si le système actuel des seuls comités de parents bénévoles comporte ses limites, le Centre déplore que le chemin fort coûteux de la municipalisation ait été adopté par la Ville sans examen approfondi d'autres voies possibles, notamment celle de constituer une fondation. Cette alternative a été balayée, pour ainsi dire, par la magistrate socialiste Christina Kitsos, ce qui prouve que la proposition de municipalisation des crèches est d'abord idéologique. La municipalisation par étapes est ainsi engagée sans réelle vision des conséquences financières importantes qu'elle va engendrer à moyen et long terme pour notre Ville.

C'est d'autant plus vrai que le statut du personnel de la Ville de Genève, je le rappelle, permet aujourd'hui à un fonctionnaire de changer de département: son poste est alors déplacé dans le nouveau département, en quelque sorte. Or les collaborateurs de la petite enfance représenteront environ un quart des effectifs de la Ville. Vous imaginez ce que ce sera, Mesdames et Messieurs, avec des métiers très spécialisés en crèche, une pénibilité qui s'accroît avec les années – ça, je ne l'invente pas, ce sont les principaux concernés qui le disent, ainsi que les syndicats. On peut légitimement se demander si la Ville aura les ressources, à terme, pour gérer l'ensemble des problèmes de mobilité de personnel que cela peut engendrer, non seulement en matière de gestion du personnel, mais également en matière humaine et financière. (*Des membres du Centre bavardent.*) Je peux avoir le silence du Centre, s'il vous plaît? Merci! (*Rires.*)

Je prends un exemple. D'un point de vue financier, il est clair que si une éducatrice de la petite enfance change de département parce que son métier devient pénible – on peut aisément le comprendre – cela entraînera automatiquement la création d'un nouveau poste, puisqu'il faudra impérativement la remplacer dans

la crèche qu'elle quitte. Le Centre ne peut pas accepter une situation pareille – sauf si on assouplit le statut du personnel.

Enfin, si le Centre considère que la politique de la petite enfance doit être une priorité pour la Ville de Genève, non seulement le choix de la municipalisation est particulièrement coûteux mais, en plus, il ne permet d'aucune manière de répondre au défi du manque de places de crèche. Au-delà des déclamations comme quoi on répond aux besoins de la famille, il n'y aura en fait pas l'ombre d'une place de crèche supplémentaire créée par la municipalisation. Au contraire: ces places de crèche seront plus coûteuses. Par conséquent, on doute fort qu'il y en aura plus.

La deuxième chose qui nous préoccupe, dans ce projet de budget 2023, est le nombre de nouveaux postes. Vous avez vu, Mesdames et Messieurs, que dans la première mouture le Conseil administratif avait demandé 77 nouveaux postes; dans le budget amendé, il en a rajouté 20. S'agissant de la création de nouveaux postes, il faut garder à l'esprit que la masse salariale de la Ville de Genève est augmentée en moyenne chaque année de 1,4% par le seul effet des mécanismes salariaux prévus par le statut du personnel de la Ville. Et encore, je ne parle pas de l'indexation des salaires! Cela signifie que, même avec un nombre identique de fonctionnaires, les dépenses actuelles suivent une courbe croissante permanente.

Les nouveaux postes créés qui sont prétendument «compensés» – j'ouvre les guillemets! – ne le sont en réalité pas toujours. D'abord, ils ne le sont pas s'ils ont fait l'objet d'une compensation non pas avec un autre poste comportant également des charges contraintes telles que les annuités, mais avec une autre dépense. Ils ne le sont pas non plus lorsqu'on remplace un auxiliaire par un fonctionnaire, étant donné qu'un poste d'auxiliaire n'est pas destiné à durer.

Le Conseil administratif vient chaque année nous servir sa sérénade habituelle sur la nécessité de tous ces postes pour assurer les prestations à la population. D'abord, il est piquant de constater que ce qui n'était pas indispensable dans la première mouture du projet de budget le devient brusquement et absolument dans le projet de budget amendé du mois de novembre, à la faveur de prévisions fiscales plus favorables. Or dans ce budget, non seulement cette manière de faire pose problème, mais certains postes demandés en août posaient déjà problème.

A titre d'exemple, il suffit de rappeler le cas suivant. Alors que, l'année dernière – donc dans le budget 2022 –, un architecte au Service de la petite enfance avait été demandé et obtenu, le département de la cohésion sociale et de la solidarité exige aujourd'hui un nouvel architecte, cette fois au Service de la jeunesse. Nous aurons bientôt plus d'architectes dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité que dans celui de l'aménagement, des constructions et de la mobilité! Ce serait assez insolite...

Pour d'autres postes, le Centre considère que certaines prestations doivent donner lieu à des mandats confiés à des entreprises ou à des indépendants, en fonction des besoins et des projets en cours – et ne conduire en aucun cas à la création d'un poste à l'interne. Cela permet de bénéficier du travail de professionnels avec une plus grande flexibilité et d'une expertise parfois pointue qui est nécessaire, à un coût moindre. Bien sûr, cela permet aussi de soutenir l'économie locale. Nous y reviendrons lors des débats de tout à l'heure.

L'autre point qui pose problème, c'est la politique sociale de proximité. Dans ce projet de budget 2023, Mesdames et Messieurs, vous voyez que plusieurs postes sont demandés dans le département de la cohésion sociale et de la solidarité pour la politique sociale de proximité. Mais le Centre exige une mise à plat de la politique sociale de proximité avant le vote de tout nouveau poste dans ce domaine.

En effet – je crois que M. Sormani l'a dit aussi – depuis des années, nous avons vu éclore en Ville un certain nombre d'acteurs sociaux tels que les Unités d'action communautaire (UAC), puis les Antennes sociales de proximité (ASP), les correspondants de nuit, maintenant les travailleurs sociaux hors murs (TSHM), ensuite les assistants sociaux d'accueil, etc. La ligne directrice de cette politique sociale de proximité en devient parfaitement floue, les cahiers des charges et les indicateurs pas suffisamment définis. A ce propos, d'ailleurs, il y a même eu un rapport intermédiaire sur les correspondants de nuit qui leur est plutôt favorable, mais qui déplore le manque d'indicateurs et de procédures visant à mesurer cette politique. Un tel contexte n'a pourtant pas empêché la magistrature de solliciter de nouveaux postes, alors même que l'expérience pilote n'est pas terminée.

Pour le Centre, la pertinence de certaines fonctions doit être interrogée. L'encouragement à la mobilité des employés de la Ville doit être une priorité, avant d'engager de nouveaux fonctionnaires – surtout dans le même département et avec des formations parfois identiques. Dans l'attente d'un bilan global, le Centre refusera donc ces nouveaux postes. J'ajoute que les travailleurs sociaux hors murs, par exemple, s'ils ont certainement leur place dans ce dispositif, ne peuvent pas être la réponse à tout. Les moyens doivent être répartis en fonction des différents besoins auprès de toute la population, après examen approfondi d'un bilan global de cette politique sociale de proximité. Car les moyens qu'on met dans les TSHM, par exemple, sont des moyens qu'on ne mettra pas demain dans d'autres politiques sociales.

La situation de la dette est, elle aussi, préoccupante. On le prédisait l'année dernière: le poids des intérêts passifs dans le budget va prendre de plus en plus d'importance avec l'augmentation de la dette parallèlement à la hausse des taux d'intérêt. Cette année, cette crainte s'est malheureusement réalisée. Le Conseil administratif a dû revoir à la hausse, en octobre déjà, ces intérêts passifs en les augmentant de plus de 3 millions de francs.

J'ajoute que notre préoccupation face à l'augmentation de la dette n'est pas une posture idéologique, parce que ça signifie concrètement qu'avec la hausse des intérêts la marge budgétaire va se réduire comme peau de chagrin – et donc, les moyens mis à la disposition des prestations directes en faveur des Genevoises et des Genevois aussi. C'est d'autant plus vrai que les nouveaux investissements vont conduire également à de nouvelles charges – et cela, dans un contexte économique particulièrement instable, puisque la crise énergétique et l'inflation sont réelles. De plus, elles peuvent encore s'aggraver! Donc dans ce contexte, la prudence devrait s'imposer davantage.

Je rappelle également la contrainte légale de renouer avec l'équilibre financier dès 2028. Le problème, c'est que le Conseil administratif l'interprète comme un blanc-seing jusque-là pour dépenser sans compter, tant qu'on est en dessous de la limite et de la date légales. Le Centre déplore cette attitude. Le Conseil administratif a pourtant constitué en 2021 un groupe de travail interdépartemental intitulé «Equilibre 28» – et ça, nous le saluons – afin d'identifier notamment les charges contraintes et des sources d'économie. Le Centre regrette que le projet de budget 2023 n'intègre pas encore les premiers fruits de ce travail.

S'agissant de l'économie et des mesures en faveur de l'économie, il est vrai que les prévisions fiscales concernant l'impôt sur les bénéfices des personnes morales ont été revues à la hausse. Mais ces prévisions fiscales sont basées sur une enquête menée auprès des grosses entreprises contribuables les plus importantes. Or on sait que les sociétés de *trading*, par exemple, ont eu d'excellents résultats. Par conséquent, ces prévisions fiscales favorables des sociétés ne doivent pas masquer la difficulté de toute une partie de notre tissu économique, dont notamment les commerçants, les restaurants et d'autres petites entreprises qui font aussi la vitalité de notre ville. Les mesures proposées dans ce budget en faveur de l'économie ne sont pas suffisantes à nos yeux. Le Centre déposera un amendement, afin de pallier ce manque.

Qu'en est-il des mesures en faveur des familles? Je rappelle qu'en 2022, sur demande du Centre, la Ville avait mis sur pied dès l'été une crèche estivale dans le secteur de Saint-Jean, afin de répondre au problème de garde d'enfants pendant la fermeture estivale des crèches, période durant laquelle tous les parents ne sont pas en congé. Cette mesure a eu beaucoup de succès et a permis d'offrir 192 places au total. Le Centre regrette que sa demande de créer dès l'été 2023 une crèche estivale sur la rive gauche, cette fois, qui en a vraiment besoin, n'ait pas été soutenue par la majorité de la commission des finances. Le Centre soumettra donc à nouveau cet amendement au plénum tout à l'heure. Je vois des visages socialistes un peu dubitatifs, comme pour dire: «Ah bon? On n'avait pas soutenu cet amendement?» Non, non, vous ne l'aviez pas soutenu en commission! Mais vous pourrez vous rattraper tout à l'heure... Merci, Madame Bertossa!

Pour toutes ces raisons, le Centre ne votera pas le budget 2023. Nous vous invitons à ne pas le soutenir non plus, Mesdames et Messieurs. Nous reviendrons sur d'autres développements dans le cadre du débat sur les amendements. Je vous remercie.

La présidente. M^{me} Rouillet étant revenue, je lui donne la parole pour terminer son intervention sur son rapport de minorité. Ne testez pas trop la patience de vos collègues, Madame Rouillet!

M^{me} Michèle Rouillet, rapporteuse de minorité (PLR). Merci, Madame la présidente. Tout au début de mon rapport de minorité, j'ai dit que ce qui plombait vraiment les budgets, c'était toujours les postes, puisque les charges du personnel représentent 40% des charges totales en Ville de Genève. Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, qu'on a un budget de 1,307 milliard de francs. A ce sujet, je vais vous montrer la courbe de la dette, comme je voulais le faire à la fin de mon intervention tout à l'heure.

Mais avant, je voulais encore vous dire qu'il faudrait toujours bien ausculter toutes ces ouvertures de postes, afin de voir à quel point ceux-ci peuvent être utiles, indispensables et nécessaires. Bien évidemment, au Parti libéral-radical, on n'est pas absolument opposés à l'ouverture de nouveaux postes. Ça peut être parfois nécessaire. Néanmoins, ça doit être analysé, étudié. Or il y a parfois de quoi s'étonner.

Je vais vous donner un exemple. Le poste de délégué à l'économie a été voté en décembre 2020, lorsque nous traitions le budget 2021. Eh bien, on a appris que la personne retenue pour occuper ce poste commencerait en janvier 2023. Vous voyez beaucoup d'entreprises qui ont besoin d'un poste et auxquelles il faut trois ans pour trouver la personne qui va l'occuper? On nous a expliqué qu'il y avait eu des entretiens et que la personne prévue n'avait pas pu, finalement, ou n'avait pas voulu... Enfin, je ne sais pas. Mais quand on mène des entretiens d'embauche, on a plusieurs candidats et, si le candidat retenu ne prend pas le poste, eh bien, on le donne au deuxième! Bref, voilà un poste voté en 2020 qui va enfin être occupé en janvier 2023... Ça montre l'urgence et l'utilité du poste en question!

Ces créations de postes alourdissent gravement la dette qui, comme je l'ai dit, augmente de façon exponentielle – et tout ça, c'est des intérêts à payer! Je vous rappelle, Mesdames et Messieurs, que les intérêts que la Ville devra verser en 2023 ont été réajustés à la hausse dans ce projet de budget entre les mois d'août et de novembre, avec une augmentation de 4 millions de francs.

Alors, voilà donc la belle courbe de notre dette en Ville de Genève. (*M^{me} Rouillet montre un graphique.*) Cette courbe est extrêmement intéressante, parce qu'on voit bien qu'à partir de l'année 2020 elle monte en flèche. Il faudrait que le Conseil administratif soit vigilant à ce sujet, qu'il se dise que l'embellie fiscale que nous avons connue, si elle a toujours permis de combler le déficit, l'a fait de façon magique. Comme l'a dit M. Schaller, c'est grâce au commerce du négoce, grâce aux banques, grâce aux produits horlogers de luxe qu'on peut vivre et offrir des prestations en Ville de Genève, parce qu'on a ainsi des recettes fiscales exceptionnelles grâce à ces secteurs sur lesquels la gauche est toujours en train de cracher en parlant de les supprimer: les multinationales, le marché de négoce.

Cette courbe est intéressante aussi à d'autres égards. Je me réfère au document rouge du projet de budget du Conseil administratif que nous avons tous reçu. L'année passée, j'avais déjà montré la courbe de la dette qui indiquait son augmentation exponentielle. Mais le Conseil administratif, au fond, agit avec une forme d'insouciance. Aujourd'hui, il joue à la cigale, il ne pense pas que les temps peuvent être plus difficiles. Or il y a des signes avant-coureurs qui nous montrent qu'on n'est peut-être plus dans la même période que celle qu'on a connue ces dernières années.

Parmi les premiers signes avant-coureurs, il n'y a pas seulement la baisse des recettes fiscales provenant de l'impôt des personnes physiques, car on peut dire que les recettes sur l'impôt des personnes morales et des entreprises ne sont pas à l'abri d'un ralentissement de l'économie – en fonction des taux hypothécaires et d'une situation mondiale de plus en plus périlleuse – qui pourrait être très grave pour la Ville de Genève. Eh bien, qu'a fait le Conseil administratif pour nous montrer que ce n'est pas si grave? Il a repris la même courbe que l'année dernière, mais regardez bien, Mesdames et Messieurs: il a diminué l'échelle de la ligne verticale! Si bien que ça aplatit la courbe... Quand on voit ça, on se dit: «Ouais, bon!» Mais c'est sûr que, si on compare les deux graphiques – c'est pourtant la même courbe – ça ne donne pas la même impression. Celui que je tiens là en format A3 montre la courbe avec une échelle équivalente sur les lignes verticale et horizontale.

Je crois que le Conseil administratif, par ce petit signe là, montre qu'il n'est pas du tout inquiet, une fois encore, et qu'il veut au contraire nous rassurer. Je pense qu'il serait sage qu'aujourd'hui on se réveille un peu, Mesdames et Messieurs, qu'on sorte de notre torpeur – une torpeur certes agréable, car jusqu'à présent tout a bien fonctionné, on reçoit de l'argent qui tombe du ciel! Mais il faudrait qu'on se rende compte que ce ne sera peut-être pas toujours à l'infini comme ça. Merci pour votre écoute!

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale et rapporteuse de minorité. Mesdames et Messieurs, avant d'annoncer l'ouverture du premier débat, je vous rappelle que l'article 113, alinéa 1, de la loi sur l'administration des communes (LAC), repris par l'article 72 du règlement du Conseil municipal, stipule ce qui suit: «Le budget de fonctionnement doit être approuvé par le Conseil municipal le 31 décembre au plus tard. Il est approuvé par l'autorité compétente le 20 février au plus tard. Dans l'intervalle, le budget tel qu'approuvé par le Conseil municipal peut être mis en œuvre, à titre provisoire, sans que la commune doive voter un ou plusieurs douzièmes provisionnels.»

Je vous rappelle également la teneur de l'alinéa 4 de ce même article de la LAC: «En approuvant le budget, le Conseil municipal ne peut pas dépasser la somme totale des charges fixées par l'exécutif, sans prévoir concurremment la couverture financière de ce dépassement. L'emprunt ne peut être considéré comme une couverture financière.»

Je ne vous rappelle pas l'article 84 du règlement du Conseil municipal, qui stipule qu'il n'y a pas de limite de temps d'intervention sur le budget. Je crois que les uns et les autres l'ont très bien compris... (*Rires.*) J'ouvre maintenant le premier débat.

Premier débat

M. Alfonso Gomez, conseiller administratif. J'aimerais d'abord m'excuser pour ma voix enrouée, j'espère qu'elle tiendra jusqu'à la fin des débats... En tout cas, cela va m'encourager à être bref, beaucoup plus bref que d'autres! Je remercie tant la rapporteuse de majorité que les auteurs des différents rapports de minorité. Evidemment, il y a des choses sur lesquelles le Conseil administratif reviendra au fur et à mesure. Je pense qu'il est plus sage de le faire au moment des amendements, où nous aurons l'occasion de parler des postes, de la dette, de la loi sur le renforcement de la péréquation financière intercommunale et le développement de l'intercommunalité (LRPFI), etc. Vous verrez, Mesdames et Messieurs, qu'il y a quand même un certain nombre de propos tenus tout à l'heure qui sont, disons, pour le moins inexacts.

J'insiste juste sur un point. J'aimerais répondre à M. Schaller – si vous le permettez, Madame la présidente – parce que ce qu'il a dit est revenu ensuite à plusieurs reprises. M. Schaller me rappelle souvent le docteur Knock. Vous vous souvenez, Mesdames et Messieurs, de la pièce de Jules Romains qui s'intitule *Knock ou le triomphe de la médecine*... Le docteur Knock voulait persuader les habitants d'un petit village appelé Saint-Maurice qu'ils n'étaient pas en bonne santé et qu'il leur fallait donc absolument aller chez le médecin. C'est un peu ça que j'ai retenu des propos de M. Schaller, quand il nous disait: «Ah, mais ça ne va pas, vous ne respectez pas les règles, etc.» C'est un discours que l'on entend.

Je tiens aussi à vous rappeler, Monsieur Schaller – parce que vous ne l’avez pas mentionné –, ce qui s’est passé concernant le Fonds Zell. Quand nous avons débattu là-dessus il y a deux ans, on nous avait dit: «Ah, mais c’est un scandale! Vous violez toutes les règles possibles et imaginables! Nous irons jusqu’au bout des conséquences, au Tribunal fédéral s’il le faut!» Eh bien, au cas où vous ne le sauriez pas, je tiens à vous signaler que les comptes 2021 ont été approuvés par le Service des affaires communales (SAFCO) et par le Conseil d’Etat sans aucune remarque sur le Fonds Zell, comme quoi nous avons raison. Il faut donc parfois faire preuve d’un peu d’humilité.

Dernière chose que j’aimerais aborder ici: la baisse des revenus provenant de l’impôt des personnes physiques. Je m’arrêterai là pour les réponses du Conseil administratif, à ce stade, puisqu’il y aura encore le discours sur les amendements après.

On vous l’a déjà expliqué, Mesdames et Messieurs, vous avez vu le graphique: la baisse des recettes provenant de l’impôt des personnes physiques ne porte pas sur les revenus, mais sur la fortune. Or quel est l’élément qui a le plus baissé, en matière de fortune? Monsieur Schaller, vous devriez le savoir, vous êtes économiste! Eh bien, c’est la Bourse, la chute boursière drastique. Ce sont là des estimations du Département cantonal des finances et des ressources humaines, pas les nôtres. Or ce département dit qu’il y aura une baisse là-dessus – entre autres, car ce n’est pas le seul élément, mais c’est surtout sur la fortune que porteront les 8 millions de francs de baisse fiscale. Cela a été expliqué en commission. Parfois, je désespère, car nous passons de longs mois en commission à expliquer ces différents éléments – et il est tout de même un peu dommage que ça ressorte encore aujourd’hui en séance plénière!

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, c’est une législature de crise que nous traversons. Nous vivons aujourd’hui des impacts forts sur notre budget, à hauteur de 27 millions de francs. Et ça, on l’oublie trop souvent, c’est pour absorber au niveau de notre municipalité la crise de l’inflation – c’est-à-dire l’augmentation des prix – et la hausse des prix de l’énergie, dont l’électricité, qui ont connu une augmentation de 134% en Ville de Genève.

C’est dans ce contexte de déficit – un déficit que nous nous efforçons de réduire – qu’intervient le budget 2023, mais aussi dans un contexte de crise climatique à laquelle nous nous devons de répondre. Vous l’avez vu, tant la Confédération que le Canton investissent des centaines de millions de francs pour pouvoir répondre à cette situation. Et cela, quelle que soit la tendance politique de la Confédération et/ou du Canton. On le voit bien, nous devons y répondre aussi. Et nous devons le faire, parce nous remarquons – surtout nous, dans les villes, et à plus forte raison dans une ville comme la nôtre qui est la plus dense de Suisse – les conséquences dans nos rues de cette situation de crise et d’augmentation de la température. Nous devons adapter nos vies.

Mais nous devons également faire face à une crise de la biodiversité. C'est une lutte à laquelle nous devons contribuer à tout prix, même modestement, face à cette sixième extinction de la biodiversité que nous connaissons maintenant. Et puis, il y a les conséquences de la situation internationale qui se sont invitées dans l'élaboration de ce budget 2023 dont nous débattons aujourd'hui.

Il y a donc un impact de 27 millions de francs à absorber, Mesdames et Messieurs, dans cette conjoncture faite de crises successives parmi lesquelles je compte aussi la crise des recettes fiscales, même si on nous annonce une augmentation sur ce plan.

Il faut se rendre compte que nous avons depuis vingt ans accumulé les baisses d'impôts, dont celle qu'entraîne la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA). Ce n'est pas parce que des sociétés font des bénéfices absolument dithyrambiques et incroyables – nous nous en réjouissons –, comme vous l'avez lu dans la presse, qu'il n'y a pas des conséquences de ce côté-là quand même. Mais nous nous devons de faire avec, le peuple en ayant décidé ainsi. Je l'ai dit, le peuple a voté ces baisses d'impôts. Demain, nous devons encore nous battre pour que cesse cet engrenage de diminution constante des recettes. Vous voyez à quoi je veux faire allusion, bien sûr: il y a un certain nombre de projets visant à diminuer les recettes fiscales des communes, et principalement de la Ville de Genève.

Dans ces circonstances difficiles, Mesdames et Messieurs, nous allons débattre aujourd'hui – c'est le jeu – du niveau des dépenses que nous devons concéder. Avons-nous les moyens de renforcer notre politique de soutien aux associations, qui contribuent à faire de notre ville une ville plus solidaire, plus inclusive, plus ouverte, plus résiliente? Pouvons-nous renforcer les ressources dédiées à la mise en œuvre de la stratégie climatique? Devons-nous intensifier encore l'assainissement énergétique de notre patrimoine immobilier et porter plus d'efforts sur notre patrimoine financier, comme cela a été dit précédemment par M. Sormanni?

Au-delà des clivages gauche-droite, on n'aura pas tous les mêmes réponses à ces questions, je vous le concède. Certaines propositions de dépenses du Conseil administratif seront interrogées, c'est votre rôle au Conseil municipal et vous l'avez déjà fait. Nous allons nous efforcer de vous répondre pendant les débats d'aujourd'hui.

Cela dit, quelles que soient les positions des uns et des autres, nous ne perdons pas de vue le privilège, l'immense privilège qui est le nôtre de vivre malgré tout dans un contexte économique stable qui nous permet de faire face à ces crises successives, notamment grâce à la résilience de notre tissu économique. Notre budget est lourdement impacté, mais nous conservons les moyens de concéder les dépenses nécessaires pour aboutir à la réalisation de nos politiques publiques et de nos priorités politiques. Oui, c'est des priorités politiques. C'est pour ça que nous avons été élus, sur la base d'un programme, tant au Conseil administratif

qu'au Conseil municipal – en tout cas pour sa majorité. Aujourd'hui, nous devons nous montrer reconnaissants pour les moyens que nous avons à disposition.

Nous devons oser mettre les ressources nécessaires pour faire face à cette crise environnementale et nous devons la considérer avec la même acuité que celle avec laquelle nous avons pris en charge la crise sanitaire.

Nous devons également oser mettre les ressources nécessaires dans la lutte contre tous les types de discrimination. Venons donc en aide à celles et ceux qui souffrent au quotidien de l'inflation, qui doivent faire face à la hausse des charges et souvent aussi à la hausse des primes d'assurances. Nous devons lutter avec détermination pour que plus personne ne passe une nuit à la rue dans le froid. Et ça, c'est fondamental!

Aujourd'hui, Mesdames et Messieurs, notre rôle sera donc celui d'un équilibriste. Nous devons doter la Ville de Genève d'un budget qui lui permette de faire face à ses responsabilités sociales et à ses responsabilités environnementales, tout en lui permettant aussi, évidemment, d'assurer une gestion responsable de ses finances – je suis d'accord avec vous là-dessus, mais c'est la quadrature du cercle. Nous y reviendrons.

Comme l'an dernier, ce budget 2023 sera marqué par la volonté du Conseil administratif de respecter le processus de réduction du déficit. Il a été fixé pour l'année prochaine à 23 millions de francs – nous l'avons fixé ainsi – en vue d'un retour à l'équilibre en 2028, afin de répondre à nos obligations légales. A ce propos, un groupe de travail œuvre au sein de l'administration, cela a été dit, pour identifier les potentiels de mesures d'économies. En effet, s'il est vrai que les besoins sont toujours importants et que nous avons la responsabilité d'y répondre, nous devons reconnaître que certaines économies restent possibles et que nous devons y travailler, c'est aussi notre responsabilité.

Nous débattons de tout cela aujourd'hui, c'est le jeu. Quoi qu'il adienne, Mesdames et Messieurs les conseillères municipales et les conseillers municipaux, le budget qui sortira de ce plénum – je l'espère en tout cas – sera le fruit d'un processus de longue haleine dans lequel chacune et chacun d'entre vous, chacune et chacun d'entre nous également, au Conseil administratif, ainsi que les services de l'administration, se sont impliqués. Le projet de budget 2023 que nous allons étudier aujourd'hui est donc le fruit de cette longue et vaste concertation entre les différents groupes du Conseil municipal.

Je voudrais tout d'abord vous remercier vous, Mesdames et Messieurs, pour votre application dans ce processus. Je sais à quel point le travail de miliciens et de miliciennes que vous endossez impacte votre vie – votre vie privée, bien sûr, votre vie familiale. Je salue donc ici votre engagement, même si vos positions ne sont pas toujours les miennes.

Je remercie également et sincèrement l'ensemble du personnel de l'administration, qui fait preuve d'une grande agilité pour répondre aux besoins de la population afin de garantir à toutes et tous des prestations de qualité, mais aussi pour répondre aux questions des élu-e-s. Je tiens enfin à remercier le Service du Conseil municipal et le bureau pour leur travail assidu tout au long de l'année, particulièrement pendant cette longue période d'examen budgétaire.

Le projet de budget 2023 est un projet équilibré. Il nous permet donc d'envisager l'avenir de manière sereine et responsable. Alors qu'en août dernier on était encore à un déficit de 33 millions, celui-ci a pu être ramené à un peu plus de 21 millions – nous en arriverons à 23 millions exactement – à la lumière des prévisions fiscales cantonales de cet automne, qui ont été marquées, il est vrai, par une embellie importante. Celle-ci nous a permis d'adapter le taux d'indexation des salaires à 2,8% comme cela est prévu dans le statut du personnel, sans devoir procéder à de douloureux arbitrages.

Divers ajustements ont été intégrés au projet de budget amendé. Notre Conseil administratif a ainsi pu renforcer ses priorités politiques en ajoutant 2,1 millions de francs pour l'urgence climatique, 1,3 million pour l'urgence sociale et 1,8 million pour diverses autres subventions, notamment dans la culture, le sport et la solidarité internationale, afin de se rapprocher – et nous y sommes – du taux de 0,7% du budget consacré à la solidarité internationale, un objectif qui a tout de même été mis en avant par la majorité de ce plénum.

Par la suite, la commission des finances a fait son travail en procédant à différents arbitrages qu'elle a jugés opportuns. La plupart d'entre eux ont été repris à son compte par le Conseil administratif, comme vous le verrez dans les différents amendements que nous avons déposés, Mesdames et Messieurs.

En définitive, la mise en œuvre de la stratégie climat, élevée au rang de priorité pour cette législature, sera accélérée grâce au renforcement de certains services et à l'augmentation de la dotation des fonds dédiés au plan climat. Les moyens octroyés à l'arborisation, à la végétalisation et à la biodiversité ont été augmentés pour une meilleure adaptation de notre ville au changement climatique. Et cela, pour faire face à la multiplication de nos étés caniculaires. Nous devons également tenir compte de l'entretien et de l'arrosage du patrimoine arboré, qui doivent être considérablement intensifiés. En effet, comme le prévoit ce budget, nous aurons planté plus de 2000 arbres en ville de Genève de juin 2022 à juin 2023.

Mais ce budget 2023 concrétise aussi deux projets stratégiques majeurs du Conseil administratif en matière de justice sociale, autofinancés par des revenus en provenance de l'ACG – que je remercie – suite à un accord historique qui doit être confirmé *in fine* par le Grand Conseil. Il le sera, je n'ai aucun doute là-dessus. Cet accord historique prévoit 200 nouvelles places d'accueil pour les personnes sans

abri à l'année, qui seront ainsi pérennisées pour un montant additionnel de 8,7 millions de francs supplémentaires, grâce à l'aide du financement de l'ACG. Je tenais à remercier encore ici les communes, ainsi que l'ensemble des acteurs concernés.

Par ailleurs, la première structure d'accueil de la petite enfance sera municipalisée à la rentrée scolaire. L'impact de cette internalisation porte sur 50 postes. Ils devaient de toute façon être créés en 2023, même au moyen de subventions, et le surcoût entre les deux types de gestion est estimé à 400 000 francs dans le projet de budget 2023. C'est l'ouverture de 69 nouvelles places d'accueil préscolaire qui permettra de répondre aux besoins des familles et de favoriser l'égalité des chances entre tous les enfants de notre Ville. Enfin, comme chaque année, la Ville voit sa contribution au parascolaire – qui est aussi une obligation légale – augmenter de 2,7 millions de francs.

En termes d'investissements, Mesdames et Messieurs, nous poursuivons nos objectifs avec l'enveloppe prévue de 180 millions de francs. C'est la condition indispensable pour la réalisation de la transition écologique dont j'ai abondamment parlé tout à l'heure. Cela nous permettra de favoriser l'assainissement de nos bâtiments et de notre patrimoine financier, déjà évoqué au préalable, notre approvisionnement en énergies renouvelables, des aménagements pour la mobilité douce, des espaces publics de qualité exempts de véhicules motorisés, afin de mieux promouvoir les rencontres et les échanges.

Mesdames et Messieurs les conseillères et les conseillers municipaux, si notre situation est enviable à bien des égards, on navigue néanmoins en mer agitée. Notre ambition d'investir dans la défense d'un autre monde, plus solidaire, plus juste, plus durable, ne nous sera jamais reprochée. Le contraire, si! N'oublions pas de nous montrer dignes du privilège qui est le nôtre: celui de vivre dans une économie stable et un pays en paix qui nous permettent de tenir le cap au cœur d'une Europe en pleine tempête, on le voit bien autour de nous.

J'en profite, comme je souhaitais le faire, pour adresser une pensée à celles et ceux qui n'ont pas notre chance: celles et ceux qui passeront l'hiver sous les bombes et dans le froid en Ukraine, celles et ceux – mais surtout celles – qui risquent leur vie aujourd'hui en Iran, dans un contexte de violence inouïe et abjecte illustrant malheureusement de manière tragique le chemin qu'il reste à parcourir pour bâtir un monde plus juste.

Mesdames et Messieurs, je vous souhaite des débats efficaces, mais surtout sereins, constructifs et empreints du respect dont nous nous devons de faire preuve vis-à-vis de nous-mêmes et de la population, qui mérite que nous soyons à la hauteur de ses attentes. Les habitantes et les habitants de la Ville de Genève comptent sur vous, les collaboratrices et les collaborateurs de l'administration également, pour que nous ayons les moyens de mener nos politiques publiques. Je vous remercie. (*Applaudissements.*)

La présidente. Je vous remercie pour ces paroles émouvantes, Monsieur le conseiller administratif. Avant de passer à la suite, c'est-à-dire à la prise de parole de chaque groupe politique sur sa position concernant le budget 2023, Mesdames et Messieurs, je vous rappelle que la base de travail est constituée du projet de budget 2023 amendé par le Conseil administratif et la commission des finances. Au cours du deuxième débat, nous n'aurons pas besoin de revoter les amendements acceptés par la commission des finances.

Nous travaillons donc sur les documents suivants: le document fin du projet de budget 2023 amendé par le Conseil administratif et la commission des finances qui porte le titre «Synthèse des arbitrages et amendements», et le document plus épais du projet de budget 2023 amendé par le Conseil administratif et la commission des finances intitulé «Projet de budget détaillé». Ce dernier est composé de trois parties: le projet de budget par domaine fonctionnel et chapitre, soit les pages bleu clair de 1 à 29; les subventions monétaires, soit les pages violettes de 31 à 54; les gratuits ou subventions non monétaires, soit les pages bleu plus foncé à partir de la 55. Septante et un amendements ont été déposés. Les amendements 55 et 56 ont été retirés.

Je vous informe que la pause est prévue à midi. Vous avez là une magnifique montre: pour ceux qui auraient un peu de peine avec les heures et le temps, ce sera quand la petite aiguille et la grande seront sur 12... Je passe maintenant la parole aux chefs de groupe ou aux membres de chaque parti qui veulent donner la position de leur groupe. Monsieur Daniel Sormanni, pour le Mouvement citoyens genevois, vous avez la parole.

M. Daniel Sormanni (MCG). Mesdames et Messieurs les conseillers municipaux, j'ai dit l'essentiel de ce que j'avais à dire au nom du Mouvement citoyens genevois dans le cadre de mon intervention sur mon rapport de minorité. Néanmoins, j'aimerais ici préciser deux ou trois choses que je n'ai pas mentionnées tout à l'heure, c'est maintenant l'occasion de le faire.

En complément des propos que vient de tenir M. le conseiller administratif sur le problème des recettes et de la fiscalité de la Ville – notamment sur l'impôt des personnes physiques – j'aimerais dire ce qui suit au nom du Mouvement citoyens genevois. Nous ne sommes pas – ou, en tout cas, je ne suis pas favorable à ce qu'on s'attaque aux recettes fiscales des communes, sauf s'il y a compensation. Je fais évidemment allusion à la taxe professionnelle. On ne peut pas, du jour au lendemain, dire aux communes – et notamment à la Ville de Genève: «On vous enlève 110 millions de francs de recettes, débrouillez-vous!» Ce n'est pas possible, surtout au regard de la LAC. Alors, soit l'abolition de la taxe professionnelle est compensée d'une manière ou d'une autre, soit cette taxe est maintenue. On peut la réformer sans la supprimer.

Le Mouvement citoyens genevois n'est pas favorable non plus, à priori, au projet de loi d'écrêtage PL 12782, car c'est une sorte de complément apporté à la péréquation intercommunale, qui est tout simplement une catastrophe – en tout cas pour la Ville de Genève. D'autres communes aussi paieraient cher: sauf erreur Cologny, Collonge-Bellerive... Peut-être que ça vous touche moins, Mesdames et Messieurs. Mais si ces communes-là paient, ça veut dire que la Ville de Genève va payer aussi – et ça va nous coûter extrêmement cher! Ce n'est simplement pas possible, dans le cadre des équilibres fiscaux et des recettes indispensables pour assurer quand même les prestations nécessaires de la Ville de Genève.

En revanche, on doit se poser une question que j'ai évoquée tout à l'heure, mais sans parler de la fiscalité: on ne se préoccupe pas – ou peu – de ce qu'on appelle la classe moyenne. C'est un terme très large, car il y a la classe moyenne inférieure et la classe moyenne supérieure, avec des revenus annuels qui peuvent aller de 70 000 à 160 000 francs environ. Or on ne s'en préoccupe pas trop, de toutes ces personnes qui travaillent dur! Ce sont elles qui paient des impôts, permettant ainsi au Canton, bien sûr, mais aussi aux municipalités d'assurer les prestations sociales qu'ils veulent fournir. Or ces gens-là ne touchent pas un centime via les subventions, quelles qu'elles soient. Ces familles ne sont pas aidées! Ni pour l'assurance-maladie, ni dans d'autres domaines. Elles ne touchent rien! Et elles paient lourdement leurs impôts.

Je pense qu'on doit se demander s'il ne faudrait pas alléger l'impôt d'une manière ou d'une autre pour ces classes-là – je précise bien pour celles-là, pas pour les autres! Ce n'est pas une question qui se règle au niveau de Ville de Genève, mais une question cantonale. En effet, pour faire vivre une famille à Genève avec un revenu annuel de 90 000 à 100 000 francs, bonjour les dégâts! A un moment donné, ces personnes vont gagner moins et avoir moins d'argent disponible pour faire vivre leur famille que les classes qui sont en dessous et qui touchent toutes les subventions – sans payer d'impôts, qui plus est! Donc c'est double bingo! La question peut donc se poser: pourquoi se lever tous les matins, aller au travail et travailler durement – ce que font la plupart des gens de la classe moyenne – si c'est finalement pour gagner moins que ceux qui reçoivent les aides sociales? Il y a quelque chose qui ne joue pas, là! Et qui divise la société. On doit y être attentifs. En tout cas, au Mouvement citoyens genevois on y est attentifs et on va tenter d'y remédier – mais c'est au niveau cantonal que ça doit se faire.

Dans le projet de budget 2023 corrigé du Conseil administratif déposé en novembre dernier, j'ai critiqué tout à l'heure toute une série d'«arrosages»: pour le climat, le social, les subventions aux petits copains de l'Alternative, le clientélisme à la puissance dix en vue des élections du 2 avril... En revanche, il y a certains points à relever, notamment les ajustements techniques et l'indexation salariale des employés de la Ville, que nous acceptons. En effet, nous sommes pour le respect de ce qui est conclu et signé. Il y a un contrat de travail, il y a un statut du personnel

qui prévoit les annuités et l'indexation. Le Mouvement citoyens genevois est heureux que les annuités et l'indexation complètes soient accordées aux fonctionnaires municipaux. C'est normal. C'est un dû et ça doit être exécuté.

Il y a ensuite toute une série d'ajustements techniques – énergie, chauffage, contributions diverses – qui sont aussi une nécessité. Il s'agit d'ajustements budgétaires liés à l'évolution de la situation, notamment à cause de l'augmentation du prix de l'énergie en matière d'électricité régulée, augmentation qui n'a été connue que vers la fin du mois de septembre. Il a donc fallu ajuster les montants en conséquence. Tout ça fait l'objet d'une partie des amendements du Conseil administratif dans le projet de budget de novembre, lesquels représentent 8 415 237 francs. Evidemment, sur ce terrain-là, nous les acceptons.

Mais je pense que tout le reste, c'est de l'arrosage! C'est ça qui nous pose un problème. Comme je l'ai dit tout à l'heure – je ne vais pas le répéter en détail, pour ne pas allonger le débat – c'est un problème de clientélisme. Telle est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce budget 2023. Je tenais quand même à dire, sur la base de tout cela, qu'il y avait dans ce budget une possibilité de changer de braquet, de se montrer plus proactifs pour aller dans la bonne direction. Mais elle n'a pas été saisie, on a continué à vouloir cet arrosage et c'est bien dommage!

Le Mouvement citoyens genevois ne votera donc pas ce budget, mais reste attentif aux conditions de travail du personnel municipal. En effet, nous tenons à ce que les contrats passés par le biais du statut du personnel entre les employés de la Ville et leur employeur, à savoir le Conseil administratif, soient respectés. Ils doivent l'être, c'est le minimum que l'on doive à nos employés. Voilà, Mesdames et Messieurs, ce que je voulais vous dire en plus au nom du Mouvement citoyens genevois.

La présidente. Je vous remercie, Monsieur le conseiller municipal. Pour la prise de position du groupe Ensemble à gauche, la parole est à M^{me} Brigitte Studer.

M^{me} Brigitte Studer (EàG). Chères et chers collègues, je vous présente ici le point de vue d'Ensemble à gauche sur ce budget 2023 qui, à nos yeux, se situe dans un contexte de crise – tout comme les budgets précédents – en étant toujours influencé par les suites de l'épidémie de Covid-19 et les répercussions encore sensibles sur la santé des personnes subissant un Covid long. Il y a des répercussions aussi au niveau économique dans certains domaines, pour les petites et moyennes entreprises (PME), les commerces, ainsi que pour une partie des actrices et acteurs culturels.

Ce budget est déterminé aussi par l'adoption en 2019 de la réforme fiscale et financement de l'AVS (RFFA), avec une perte évaluée au départ à 50 millions de francs par an. La LAC a alors autorisé un certain déficit avec un retour progressif à l'équilibre budgétaire d'ici à 2028.

Pour Ensemble à gauche, les diminutions de revenus des collectivités publiques ne sont en rien une fatalité, mais bien le résultat d'une politique de la droite depuis trente ans au niveau de la Confédération, du Canton et des communes pour diminuer les recettes. La suite souhaitée par la droite serait la suppression de la taxe professionnelle, qui reviendrait à une perte de 110 millions pour la Ville. On s'inquiète beaucoup, dans ce plénum, des conséquences des dépenses supplémentaires... Mais la droite s'interroge peu sur tout ce qu'elle a fait, fait et veut faire pour diminuer les rentrées financières des collectivités publiques.

S'est ajoutée à cette crise la guerre en Ukraine avec la crise de l'énergie, le risque de pénurie et surtout l'augmentation des coûts, possible suite à une libéralisation du marché pour les grands consommateurs depuis 2009. Pour rappel, le groupe Ensemble à gauche s'est toujours opposé à cette libéralisation. Même le président des Services industriels de Genève (SIG), M. Balestra, un libéral, a affirmé à la commission des finances que l'électricité devrait être considérée comme une énergie stratégique pour le bon fonctionnement d'une collectivité, et non pas comme une marchandise. Toutefois, l'énergie fait aujourd'hui l'objet de spéculations. Le système capitaliste permet justement à certains de réaliser leurs profits en période de crise ou de rareté des ressources, alors que la majorité s'appauvrit.

Un autre élément de cette crise est l'inflation, qui se développe. Aujourd'hui, elle est encore moindre que dans les pays autour de nous, mais tout devient plus cher. Elle est évaluée actuellement à 2,8%, un taux qui ne tient cependant pas compte de toutes les factures à payer, dont l'assurance-maladie et le loyer qui augmentent... Pour beaucoup, c'est une période d'appauvrissement. En période de crise, le rôle de l'Etat et des collectivités publiques s'avère encore bien plus essentiel.

Je passe à la situation en ville de Genève. La population augmente chaque année, avec la densification et la construction de nouveaux quartiers. Genève est attractive en tant que ville internationale, mais aussi comme pôle d'activité économique. Il y a donc beaucoup de charges dynamiques dues à des obligations légales. La Ville est ainsi tenue de mettre à disposition des locaux scolaires qui doivent être organisés selon la Constitution, en tenant compte de l'accueil parascolaire et d'autres critères.

S'ajoute à cela le fait que le Canton, via la loi-cadre sur la répartition des tâches entre les communes et le Canton (LRT), transfère – ou envisage de le faire

– des charges sur les communes. Dans certains dossiers, la Ville cherche – en collaboration avec l’ACG – à négocier pour que ce transfert de charges soit accompagné de l’octroi de compétences et de moyens financiers. Espérons que cette approche sera positive, à la faveur du projet de loi annoncé pour la promotion de la culture et de la création artistique. Ça n’a cependant pas été le cas pour le conseil social des personnes âgées, qui représente une nouvelle charge.

Contrairement aux deux années précédentes, Ensemble à gauche a accepté l’entrée en matière sur la première mouture du projet de budget 2023 déposée en septembre dernier. Cette fois, les mécanismes salariaux y étaient intégrés et une indexation à 2% était déjà prévue. Au mois de novembre, quand la deuxième mouture du projet de budget a été déposée, les prévisions des rentrées fiscales s’étaient considérablement améliorées, avec une hausse de 27 millions de francs.

Le regard d’Ensemble à gauche sur cette situation est double. C’est d’abord un regard critique. Les rentrées fiscales plus élevées proviennent des personnes morales, c’est-à-dire des entreprises. Oui, en ces temps de crise, il y en a qui s’enrichissent... Certains secteurs économiques se portent particulièrement bien, comme l’horlogerie de luxe, la gestion de fortune et notamment le négoce des matières premières – que nous critiquons sur beaucoup d’aspects. Il y a aussi toujours plus de millionnaires, des riches toujours plus riches. Les écarts se creusent, les inégalités augmentent.

D’un autre côté, il faut bien admettre que ces rentrées fiscales supplémentaires permettent de mieux répondre à certains enjeux essentiels pour la Ville. La crise risque de perdurer. Il est donc d’autant plus important de mettre en place des politiques publiques pour faire face aux défis à venir. Ensemble à gauche partage les priorités proposées par le Conseil administratif selon les trois axes qu’il a fixés.

Le premier est celui de l’urgence climatique. Nous sommes en retard sur ce plan, ce qui est scandaleux pour un pays aussi riche que le nôtre. Isolation des bâtiments, développement de la mobilité douce – vélos, piétons –, énergies renouvelables, végétalisation des quartiers, maintien de la biodiversité... Il s’agit d’appuyer sur l’accélérateur! Il paraît nécessaire d’attribuer des ressources humaines et financières à ces objectifs sous forme d’investissements et de subventions supplémentaires.

Je passe au deuxième axe, qui est l’urgence sociale. Même avec l’important développement de la petite enfance au cours de la dernière décennie, il manque toujours 800 places de crèche. L’accueil parascolaire, qui comprend les cuisines scolaires, connaît depuis dix ans une augmentation de 6% par an. Cette fois, elle est même de 13%. Cette situation illustre un réel changement sociétal et demande non seulement un effort financier, mais aussi l’augmentation et la formation du personnel du parascolaire, ainsi que l’amélioration de ses conditions de travail.

Rappelons qu'il s'agit d'un travail à temps très partiel, peu payé et assuré en général par des femmes.

Suite à la pandémie de Covid-19, les jeunes connaissent des ruptures plus fréquentes dans leurs trajectoires. On constate également plus de violence. Il est important de développer l'accompagnement et d'assurer une présence auprès de cette population-là.

Pour l'hébergement d'urgence, une étude a permis de quantifier les besoins. Il a enfin été possible d'impliquer l'ACG et le Canton dans la gestion de ce problème, grâce à la loi sur l'aide aux personnes sans abri (LAPSA). On a pu ainsi ouvrir 200 places d'accueil supplémentaires. Toutefois, le règlement d'application de cette loi est encore à l'étude au Grand Conseil.

Dans le cadre de la LRT, le Canton délègue à la Ville le conseil social des personnes âgées, une nouvelle charge pour 2023 – mais avec une année transitoire. Il faudra voir si la Ville souhaite assurer cette nouvelle prestation ou continuer à la confier à Pro Senectute.

Il faut favoriser la vie de quartier. Genève étant la cité la plus densifiée de Suisse, la municipalité doit jouer un rôle de prévention, faciliter la cohabitation d'usagers très divers, développer des médiations lors de tensions ou de conflits.

Je pourrais continuer la liste, mais je souhaite plutôt poser la question du rôle de la Ville. Elle ne peut pas tout faire ni tout assumer, mais doit agir de manière subsidiaire par rapport aux autres niveaux que sont la Confédération et le Canton.

Dans ce budget 2023, le Conseil administratif propose toute une série de nouveaux postes. Ensemble à gauche estime qu'ils sont nécessaires pour mettre en œuvre et concrétiser des politiques publiques. Ce n'est pas toujours suffisant. En même temps, il faut avoir des moyens financiers au niveau du budget de fonctionnement et du budget d'investissement. Un excellent travail de réseau avec les différents partenaires est nécessaire dans chaque département. Pour Ensemble à gauche, il est également nécessaire d'avoir une analyse fine des besoins et de solliciter la participation et la collaboration des usagers, des personnes ou des entités directement concernées dans chaque domaine.

Ensemble à gauche tient à remercier ici le personnel de la Ville de Genève. Mesdames et Messieurs, à la fin de l'année 2021, vous êtes 4262 personnes engagées pour assurer les prestations de la Ville. Dans le budget 2023, cela devrait représenter 3253 postes équivalents plein temps. Rien ne serait possible sans vous! Votre travail essentiel n'est pas toujours visible ni reconnu. Nous sommes satisfaits que ce budget respecte les mécanismes salariaux, ainsi que l'indexation de vos salaires. Nous savons aussi que des négociations sont toujours en cours avec les partenaires sociaux sur différents points, par exemple l'arrêt de l'activité

pour les fonctions pénibles. L'harmonisation des conditions de travail ne doit pas se faire au détriment des conditions d'engagement du personnel. Pour Ensemble à gauche, la Ville se doit d'être un employeur exemplaire.

La troisième priorité du Conseil administratif qu'Ensemble à gauche souhaite souligner est, à juste titre, le soutien aux associations. Beaucoup de prestations offertes en Ville sont proposées par des associations – par leurs professionnels comme par leurs bénévoles – dans tous les domaines: culture, sport, droits humains, social ou environnement. Nous reconnaissons que cet apport est immense et nous voudrions remercier ici les associations pour tout cet engagement. Nous aurons l'occasion d'y revenir pendant ce débat budgétaire en traitant les différents domaines où elles sont actives.

Dans la crise actuelle, vu l'inflation et l'augmentation des coûts de l'énergie, les associations subiront des pertes. Avec la même subvention, elles ne pourront faire qu'un peu moins. Ce n'est pas juste! Le personnel de la Ville bénéficiera d'une indexation des salaires. Notre groupe Ensemble à gauche est d'avis que les associations subventionnées devraient également recevoir une forme d'indexation. Ce sera notre seul amendement pour cette session.

Depuis le mois de septembre, le projet de budget 2023 a pu être clairement amélioré par le Conseil administratif. Il a aussi été modifié grâce aux amendements votés en commission des finances, souvent basés sur des recommandations et des échanges dans les commissions spécialisées. Nous espérons poursuivre dans ce sens. Nous nous réjouissons d'approfondir l'examen des différents domaines qui seront traités au cours de ce débat et espérons que cela permettra d'améliorer encore ce projet de budget. (*Applaudissements.*)

La présidente. Merci, Madame la conseillère municipale. Pour le groupe Le Centre, je donne la parole à M. Alain de Kalbermatten. Monsieur le conseiller municipal, vous arriverez à terminer avant midi?

M. Alain de Kalbermatten (LC). Je ne serai pas long.

La présidente. OK. Mais vous ne serez «pas long» comme M^{me} Roulet? ou comme M^{me} Chaker Mangeat? (*Manifestations de réprobation dans la salle.*)

M. Alain de Kalbermatten. Je vais m'exprimer, ce sera plus simple... Comme ça, on ira plus vite au repas!

La présidente. D'accord. Je vous interromprai peut-être à midi, pour la pause.

M. Alain de Kalbermatten. J'aurai fini, Madame la présidente, ne vous inquiétez pas. La position du Centre a déjà été donnée par notre excellente collègue Alia Chaker Mangeat, je ne vais donc pas y revenir. La présentation des rapports de minorité sert aussi à exprimer les positions des partis.

Ce que je désire, quant à moi, c'est vraiment apporter une petite contribution, voire une petite réflexion sur l'exercice budgétaire qui nous occupe aujourd'hui, qui nous a occupés dans le passé et qui nous occupera aussi dans le futur. Cette petite contribution ou réflexion porte sur la gestion du budget et la sincérité budgétaire. Vous savez que c'est un peu ma marotte, chers collègues! Je pense qu'il est important que tous les débats menés dans ce plénum et surtout dans les commissions soient plus ou moins honnêtes. Il faut qu'on se rapproche de la vérité en débattant des enjeux importants pour la Ville de Genève.

Quand nous recevons le budget initial, jusqu'au moment où il y a les comptes, il y a un delta de près de 70 millions de francs. Ces 70 millions ne représentent strictement rien sur un budget de plus d'un milliard de francs, mais ils nous font causer dans le vide en commission. Nous recevons donc au mois de septembre la première mouture du projet de budget déposée par le Conseil administratif, avec un budget actuellement déficitaire, mais restreint au niveau financier.

Il est normal que chaque membre des commissions, indépendamment de son parti politique, puisse chercher des solutions, travailler avec intelligence et amener de bonnes résolutions au sein de sa commission. Or comment voulez-vous que la commission des finances, après avoir enfin réuni tous les avis des commissions spécialisées, puisse travailler avec sincérité sur la base de chiffres complètement faux?

Arrive ensuite le mois d'octobre avec les nouvelles prévisions fiscales du Conseil d'Etat, chiffres qui nous annoncent alors un boni extraordinaire. Et voilà qu'en une semaine – ou même pas – le Conseil administratif nous demande 20 postes en plus et 20 millions de francs de dépenses supplémentaires! Comment voulez-vous qu'on puisse travailler, alors que les commissions spécialisées n'ont plus la possibilité d'étudier le budget en tenant compte de ce boni extraordinaire dû à l'amélioration des contributions fiscales prévue par l'Hôtel des finances de l'Etat? Je le répète, Mesdames et Messieurs: comment voulez-vous qu'on puisse travailler correctement et avec sincérité sur un budget, dans ces conditions?

On nous dit que le budget, c'est politique. Que ça sert à donner des directions politiques à la Ville et à parler de politiques publiques. Mais quand vous êtes dès le départ limité dans vos capacités politiques – par manque de moyens, puisqu'on nous dit dès le départ qu'on n'a pas l'argent – comment voulez-vous mener une vraie politique pour nos concitoyens, de cette façon-là?

Arrivent enfin les comptes, où on se retrouve avec plus de 30 millions de francs de boni. Les uns se félicitent, en disant que ça démontre la gestion harmonieuse et efficace de la Ville de Genève – ce qui est un doux gag, il faut dire les choses comme elles sont! C’est 30 millions de francs qu’on n’a pas utilisés à bon escient pour nos concitoyens!

Voilà, je pense qu’il y a une petite réflexion à avoir là-dessus. Je ne jette pas la pierre au Conseil administratif, parce que ce n’est pas sa faute. Nous ne pouvons pas nous jeter la pierre à nous-mêmes non plus, parce que nous ne recevons que les chiffres qu’on nous donne. Mais sincèrement, il y a quelque chose de pourri en Ville de Genève... Il serait important que le Conseil administratif puisse parler une fois avec le Conseil d’Etat pour avoir des chiffres... C’est bien d’être conservateur, mais il ne faut pas non plus l’être trop!

La présidente. Je vous remercie, Monsieur de Kalbermatten, notamment pour la brièveté de votre intervention. Nous faisons la pause-repas maintenant. Nous reprendrons nos travaux à 14 h. Je vous souhaite bon appétit, Mesdames et Messieurs!

5. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

6. Interpellations.

Néant.

7. Questions écrites.

Néant.

Séance levée à 11 h 55.

SOMMAIRE

1. Exhortation	4810
2. Communications du Conseil administratif	4810
3. Communications du bureau du Conseil municipal	4810
4. Rapports de majorité et de minorités de la commission des finances et des commissions spécialisées chargées d'examiner le projet de budget 2023 (PR-1550 A/B/C/D/E)	4810
5. Propositions des conseillers municipaux	4831
6. Interpellations	4831
7. Questions écrites	4831

La secrétaire administrative du Conseil municipal:
Isabelle Roch-Pentucci